Bordel, l'écriture inclusive et les fonctions féminisées, elles sont interdites ou pas ?

écrit par Claude t.a.l | 21 novembre 2017
Le Premier Ministre , Edouard Philippe a décidé » de bannir l'écriture inclusive des textes officiels »
ainsi que « cette forme d'écriture qui remet en cause la règle d'accord de la langue française selon laquelle, au pluriel, « *le masculin l'emporte sur le féminin* ».

http://www.lemonde.fr/politique/article/2017/11/21/le-premier-ministre-edouard-philippe-decide-de-bannir-l-ecriture-inclusive-des-textes-officiels_5218122_823448.html

Mais, en même temps,

« *La circulaire considère que les textes désignant la personne titulaire d'une fonction doivent être accordés au genre de cette personne. On écrira ainsi la ministre, la directrice ou la secrétaire générale ……. la procureure de la République* ….. « .

http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/11/21/01016-20171121ARTFIG00179-edouard-philippe-bannit-l-ecriture-inclusive-de-l-administration.php

Cet article du figaro donne la copie de la circulaire du Premier Ministre .

Et, en même temps aussi, la ville de Paris décide de conserver l'écriture inclusive

http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2017/11/21/97001-20171121FILWWW00287-la-ville-de-paris-garde-l-ecriture-inclusive.php

Nul doute que des administrations et des municipalités préféreront, comme la ville de » notre drame de Paris » poursuivre dans l’usage de ce charabia.

Alors, dès que nous recevrons un courrier officiel, émanant de » Madame la Maire « , ou » Madame la Ministre « , par exemple, avec des » – e-s » partout, ou mentionnant des » procureures » , » des auteures » , etc …,

nous le leur renverront , en les priant de nous adresser un document ECRIT EN FRANCAIS !

Ce » en même temps » , est le signe de la pitoyablitude (pourquoi pas ?) de Macron.